

PREMIER MINISTRE



À partir de **Lundi 21 janvier 2008**  
sur [www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)

## « La responsabilisation des parents, une réponse à la délinquance des mineurs ? Perspectives internationales »

À l'occasion du colloque organisé lundi 21 janvier 2008  
à la Maison de la Chimie  
par le Centre d'analyse stratégique,  
la Délégation interministérielle à la ville  
et la Mission de recherche Droit et Justice,

le Centre d'analyse stratégique publie une **NOTE DE CADRAGE** apportant un éclairage international sur une tendance particulièrement forte des politiques publiques de prévention et de traitement de la délinquance juvénile : la responsabilisation des parents.

Durant ce colloque réunissant lundi 21 janvier à la maison de la Chimie plus d'une vingtaine d'experts français et étrangers de haut niveau et des représentants d'institutions et d'organismes européens et internationaux, seront débattues les questions suivantes :

- la contribution spécifique des parents au bien-être et à la sécurité de leurs enfants ;
- les dispositifs innovants d'aide et de soutien des parents dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives ;
- la place accordée aux parents dans la prévention et le traitement de la délinquance juvénile ;
- les préconisations des organisations internationales et européennes sur ce sujet ;
- la pertinence, les fondements et les objectifs des réformes visant à responsabiliser les parents ;
- les modalités des démarches de « responsabilisation » des parents (recours au volontariat ou nécessité de la contrainte ?) ;
- le type de délinquance juvénile que l'on entend prévenir et combattre ;
- l'évaluation et les possibilités d'amélioration des dispositifs existants.

### Pages suivantes :

- Quid des politiques publiques en matière de responsabilisation des parents ?
- La famille, acteur privilégié du bien-être et de la sécurité
- Quelle efficacité en termes de dépenses publiques ?
- Sommaire de la Note de cadrage

Centre d'analyse stratégique  
18 rue de Martignac  
75700 Paris cedex 07  
Téléphone 01 42 75 60 00  
[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)

Contact : Caroline de JESSEY  
01 42 75 61 37 – 06 21 80 35 63  
[caroline.de-jessey@strategie.gouv.fr](mailto:caroline.de-jessey@strategie.gouv.fr)

## Quid des politiques publiques en matière de responsabilisation des parents ?

Depuis la fin des années quatre-vingt, la tendance est nettement à considérer que **des pères et des mères « plus responsables » seraient une partie de la réponse aux problèmes de la délinquance juvénile.**

Ces problèmes sont de plus en plus souvent associés à un défaut d'éducation, de direction ou de surveillance des parents. Cette hypothèse est renforcée par le constat (partagé ou contesté) d'une multiplication des incivilités, d'une croissance du nombre de mineurs impliqués dans les crimes et délits, d'une plus grande précocité de ces mineurs et de l'aggravation de la nature des infractions commises.

L'idée d'une **crise de l'éducation ou de l'autorité** est aussi entretenue par certaines évolutions contemporaines (individualisme, mono-parentalité, accroissement des inégalités en matière d'accès au marché de l'emploi et montée des exigences scolaires, difficultés d'intégration des personnes migrantes et de leurs enfants, autonomisation précoce des jeunes, etc.), qui aggraverait les difficultés éducatives des familles.

Face à ces constats et aux revendications des citoyens d'une plus grande sécurité au quotidien, l'idée d'une **responsabilisation individuelle et collective des différents acteurs a fait jour dans de nombreux pays de l'OCDE**, voire au-delà (Afrique, Maghreb, Asie), ainsi que dans les recommandations des organismes internationaux et des institutions européennes :

- **responsabilisation du mineur déviant ou délinquant** qui doit prendre conscience et réparer les conséquences de son acte ;
- **responsabilisation de ses parents** qui doivent assumer les obligations éducatives qui leur incombent dans l'intérêt du mineur mais aussi dans un souci de protection de la société ;
- **responsabilisation de la communauté et du quartier** qui est appelé(e) de plus en plus à participer à la prise en charge des ces jeunes et au maintien de la sécurité collective (territorialisation des dispositifs, incitation à signaler les troubles à l'ordre public auprès des autorités) ;
- **responsabilisation de la société** qui a le devoir de fournir l'aide appropriée aux parents et aux représentants légaux de l'enfant dans l'exercice de leur responsabilité (article 18 de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant de 1989 établissant pour les parents un « *droit à recevoir un soutien approprié des autorités publiques dans l'exercice des fonctions parentales* »).

## La famille, acteur privilégié du bien-être et de la sécurité

**L'apparition de comportements délinquants/déviant chez un mineur est toujours multifactorielle.** En aucun cas l'éducation parentale ne peut être la seule incriminée. Inversement, **les différents liens sociaux positifs** (dans la famille, à l'école, avec les pairs etc.) **ont un caractère protecteur.** Le choix des pouvoirs publics d'une responsabilisation accrue des familles renvoie à **une recherche de coproduction de bien-être et de sécurité avec les parents.** Il s'agit, en lien avec la famille, de réduire les facteurs de risque et de promouvoir les facteurs de protection (éveil du petit enfant, accompagnement à la scolarité, supervision des activités et du temps libre, etc.). Cette démarche

de coproduction se fonde sur une conception plus subsidiaire, contractuelle voire partenariale des relations entre l'État et la famille.

**Il s'agit, autant que possible, pour l'Etat de ne pas se substituer aux parents dans les missions qui sont les leurs**, à savoir, de protection, d'éducation, de direction morale et de surveillance de leur enfant (subsidiarité) ; de « négocier » un exercice plus exigeant de leurs responsabilités en recourant à de nouvelles dispositions incitatives (soutien, contrat ou sanction) ; de les intégrer à une démarche conjointe de maintien de la sécurité de leur quartier, de l'école fréquentée par leurs enfants, etc., avec les services publics locaux (partenariat).

Cette démarche s'accompagne de **la création de nouveaux dispositifs, des plus incitatifs aux plus contraignants** :

- **le soutien à la fonction parentale,**
- **la prévention précoce,**
- **l'implication des parents dans le suivi judiciaire** du mineur,
- **la contractualisation** entre les parents et les autorités sur des objectifs éducatifs,
- **la justice restaurative** ou réparatrice,
- la mise en cause de **la responsabilité civile des parents,**
- **la suspension/suppression des prestations sociales,**
- **la pénalisation ou sanction des parents** qui manifesteraient un désintérêt manifeste à l'égard de la délinquance de leur enfant mineur.

### **« Pour 1 euro investi en prévention de la délinquance, 7 euros économisés »**

Cette perspective n'est pas étrangère à un souci d'efficacité de la dépense publique.

L'idée qu'il ne suffit pas de considérer et de prendre en charge l'enfant isolément de son environnement familial, voire de le protéger contre sa famille, est à la source de ce changement de stratégie.

Les travaux récents sur les facteurs de risque de délinquance juvénile concluent à un impact important des conduites parentales sur le niveau de bien-être de l'enfant et, à plus long terme, sur les trajectoires socio-économiques individuelles ; ils soulignent également les limites d'action des différentes institutions éducatives ou de sauvegarde de l'enfance.

**Le rôle protecteur des parents au titre de la prévention de la délinquance juvénile est particulièrement souligné.** Comparé au coût de la délinquance (traitement de la délinquance et cumul des dommages matériels, humains et moraux etc.), le bénéfice de l'ensemble des démarches de prévention serait de un pour sept : **pour un euro investi en prévention psychosociale de la délinquance, sept euros seraient au final économisés** (calcul du Conseil national de la prévention du crime, Canada). L'Organisation mondiale de la santé considère également les interventions précoces auprès des enfants et des familles comme une « *des stratégies les plus prometteuses pour réduire sur le long terme le phénomène de la violence chez les jeunes* » (OMS, *Preventing violence: a guide to implementing the recommendations of the World report on violence and health*, Genève, 2004).

## NOTE DE CADRAGE

### Au sommaire

#### **Problématique générale – Coproduire la sécurité avec les familles**

### **I Constat et enjeux**

#### **La délinquance juvénile : évolution et formes nouvelles**

Une progression de la délinquance des mineurs ?  
Les incivilités  
Les violences en milieu scolaire  
Les violences aux personnes  
Les violences urbaines

#### **La promotion des facteurs de protection et la réduction des facteurs de risque**

Face à la délinquance, des familles à « risque » et des familles « protectrices » ?  
Des facteurs qui aggravent les difficultés éducatives des familles :  
- la pauvreté  
- la question scolaire

### **II- Les stratégies d'intervention auprès des parents de mineurs délinquants ou en risque**

#### **Les recommandations internationales et européennes**

#### **Un descriptif des différentes stratégies d'intervention**

Le soutien à la fonction parentale  
La prévention précoce  
L'implication des parents dans le traitement judiciaire de la délinquance des mineurs  
La contractualisation  
La justice restaurative ou réparatrice  
La mise en cause de la responsabilité civile des parents  
La suspension/suppression des prestations sociales  
La pénalisation

### **Conclusion**

#### **Les dispositifs français de responsabilisation des parents**

Centre d'analyse stratégique  
18 rue de Martignac  
75700 Paris cedex 07  
Téléphone 01 42 75 60 00  
www.strategie.gouv.fr

**Contact : Caroline de JESSEY**  
01 42 75 61 37 – 06 21 80 35 63  
caroline.de-jessey@strategie.gouv.fr